Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

# CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

# Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Métropole • Jour 2 • Remplacement

Code sujet **25-SESJ2ME3** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

## Se repérer dans le corrigé


Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — L’engagement politique et les variables sociodémographiques
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Fragmentation de la chaîne de valeur et commerce international
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Flux commerciaux de biens de l’Union européenne et marché unique
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Bien commun et négociations internationales pour préserver l’environnement
1 réponses • sujet p. 8–10


Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.



FormaV - document d'entraînement non officiel

# Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

None points

L’engagement politique et les variables sociodémographiques

## Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

### Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> L'engagement politique s'explique-t-il seulement par des variables sociodémographiques ?

**Démarche.** Il faut définir l’engagement politique au sens large : les pratiques par lesquelles des individus cherchent à participer à la vie collective ou à influencer les décisions et les rapports sociaux, par exemple le vote, l’adhésion à un syndicat ou à une association, la grève ou la défense d’une cause. Les variables sociodémographiques — notamment l’âge, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou le revenu — peuvent rendre certaines formes d’engagement plus ou moins accessibles. Mais le sujet invite à ne pas les présenter comme des causes uniques ou déterminantes : les ressources individuelles, les motivations, la socialisation, les organisations et les occasions de se mobiliser comptent également.

On peut donc montrer d’abord que les caractéristiques sociodémographiques structurent inégalement les possibilités et les formes d’engagement, puis que celui-ci dépend aussi de facteurs sociaux, organisationnels et individuels qui se combinent avec ces caractéristiques. Le dossier permet d’étayer cette analyse avec les écarts d’origine sociale parmi les députés (document 3), les différences de bénévolat selon l’âge (document 2), les motifs de participation associative (document 4) et le rôle des caisses syndicales de grève (document 1).


FormaV - document d'entraînement non officiel

**RÉPONSE À RETENIR**

**Introduction.** L'engagement politique désigne les actions par lesquelles les citoyens prennent part à la vie publique ou cherchent à peser sur les décisions collectives. Il ne se limite pas au vote : il peut aussi prendre la forme d'une adhésion à un parti ou à un syndicat, d'une participation associative, d'une grève ou d'une mobilisation pour une cause. Les individus ne disposent toutefois pas tous des mêmes ressources ni des mêmes occasions pour s'engager. Leur âge, leur position sociale ou leur niveau de diplôme peuvent ainsi compter. Mais expliquer l'engagement *seulement* par ces caractéristiques reviendrait à négliger les motivations, les expériences, les organisations et les circonstances qui rendent l'action collective possible. Dans quelle mesure les variables sociodémographiques structurent-elles l'engagement politique, et quels autres facteurs contribuent à l'expliquer ? Les caractéristiques sociales et démographiques créent d'abord des inégalités importantes d'accès à l'engagement et à la représentation ; cependant, les ressources, les motivations et les cadres collectifs jouent aussi un rôle déterminant et interagissent avec elles.

**I. Les variables sociodémographiques structurent inégalement l'accès à l'engagement politique.**

La position sociale peut influencer l'engagement parce qu'elle est liée aux ressources dont disposent les individus. Participer à une mobilisation peut demander du temps, de l'argent, des compétences d'expression ou une connaissance des institutions. Les personnes qui maîtrisent davantage les codes politiques peuvent plus facilement prendre la parole, défendre leurs intérêts ou accéder à des responsabilités. À l'inverse, des contraintes professionnelles et financières peuvent rendre la participation plus coûteuse. Ces mécanismes contribuent à expliquer pourquoi les différentes catégories sociales ne sont pas également représentées dans les lieux de pouvoir, sans pour autant déterminer mécaniquement les comportements de chaque individu.

Le document 3 illustre fortement cette inégalité dans la représentation parlementaire. En 2022, les cadres supérieurs constituent 69,5 % des députés, alors qu'ils représentent 21,6 % de la population active en 2021 : leur part parmi les députés dépasse de 47,9 points de pourcentage leur part dans la population active. À l'inverse, les employés forment 4,5 % des députés contre 26,2 % de la population active, soit un écart de 21,7 points. Les ouvriers représentent 1,4 % des députés contre 19,1 % de la population active, un écart de 17,7 points. Au total, employés et ouvriers représentent 5,9 % des députés, alors qu'ils forment 45,3 % de la population active. Ces écarts indiquent une forte sous-représentation des milieux populaires et une surreprésentation des cadres supérieurs. Ils sont compatibles avec l'idée que l'accès aux fonctions politiques est socialement inégal, notamment parce qu'il suppose des ressources, des compétences et des parcours qui ne sont pas également distribués. La comparaison ne permet toutefois pas, à elle seule, d'établir que l'origine sociale cause directement l'engagement ou d'expliquer toutes les étapes de la sélection des élus.

L'âge est également associé à des formes différentes de participation. Le document 2 montre que la part des bénévoles et la fréquence du bénévolat varient selon les tranches d'âge. Il indique notamment que 21 % des 16-24 ans sont des adhérents non bénévoles, tandis que 21 % des personnes de 65 ans et plus exercent une activité bénévole au moins une fois par semaine. Cette variation peut s'expliquer en partie par des situations de vie différentes : les études, l'entrée dans l'emploi ou les responsabilités familiales peuvent limiter le temps disponible à certains âges, alors que la retraite peut en libérer davantage. Il faut néanmoins rester prudent : le bénévolat n'est pas nécessairement un engagement politique, et le graphique décrit une association entre âge et bénévolat, sans démontrer que l'âge en est à lui seul la cause. Certaines activités associatives peuvent toutefois devenir politiques lorsqu'elles visent à défendre une cause ou à intervenir dans le débat collectif.

Enfin, les ressources économiques peuvent peser sur la participation à une grève, qui entraîne souvent une perte de salaire. Le document 1 précise que la caisse de solidarité de la CGT a été créée pour soutenir les salariés grévistes et que l'inflation peut conduire certains salariés à hésiter à faire grève. En réduisant une partie du coût financier de cette action, une aide peut rendre la mobilisation plus accessible à des personnes aux ressources limitées. Les règles d'accès diffèrent cependant selon les organisations : la caisse de la CGT peut bénéficier aux salariés syndiqués ou non, sous certaines conditions, alors que les caisses de la CFDT et de Force ouvrière décrites dans le document sont réservées à leurs adhérents. Ainsi, la position économique et l'appartenance syndicale influencent les possibilités d'action, mais celles-ci dépendent également des règles et des moyens des organisations.

**II. L'engagement dépend aussi des motivations, des expériences et des cadres collectifs.**

Les caractéristiques sociodémographiques ne suffisent pas à expliquer pourquoi une personne s'engage, ni pourquoi elle choisit une forme d'action plutôt qu'une autre. Les motivations individuelles et les valeurs comptent. Dans le document 4, consacré aux motivations des bénévoles associatifs hors sport, 50,6 % déclarent vouloir partager des moments de convivialité et rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations ; 49,9 % indiquent vouloir aider des personnes en difficulté, se rendre utiles ou jouer un rôle dans la société. Par ailleurs, 34,0 % citent le souhait de défendre une cause, de soutenir des droits ou de réagir aux injustices. Ces réponses montrent que la sociabilité, la solidarité et la défense de causes peuvent nourrir la participation. Elles ne signifient pas que tous les bénévoles sont politiquement engagés : elles révèlent plutôt des motivations diverses, dont certaines peuvent prendre une dimension politique. Les pourcentages du document ne doivent pas être additionnés pour former une répartition exclusive des bénévoles.

Les organisations et les réseaux sociaux rendent également l'engagement plus probable ou plus facile en proposant des moyens d'action concrets, en diffusant des informations et en mettant en relation des personnes qui partagent des préoccupations. Le document 1 en fournit un exemple : la caisse de grève de la CGT a recueilli 676 160,87 euros au début de l'après-midi du 7 mars 2023. Elle peut soutenir une mobilisation en compensant une partie des journées de salaire perdues ; les salariés peuvent demander une aide même sans être syndiqués à la CGT, sous réserve des conditions précisées dans le document. À l'inverse, les dispositifs de la CFDT et de Force ouvrière reposent sur les cotisations des adhérents et leur sont réservés. Les règles d'adhésion et de solidarité façonnent donc concrètement les possibilités de participer. Une mobilisation dépend aussi de l'existence d'un enjeu qui suscite l'action, de la présence de relais collectifs et des occasions de se mobiliser.

Enfin, les variables sociodémographiques se combinent entre elles et avec ces facteurs. Une même organisation peut accueillir des individus de profils différents, mais tous ne disposent pas nécessairement du même temps ou de la même aisance pour occuper des responsabilités. De même, un intérêt pour une cause ne se traduit pas automatiquement en action si le coût de la participation paraît trop élevé ou si aucun cadre collectif ne permet de s'organiser. Inversement, une association, un syndicat ou un réseau peut fournir des ressources et un soutien qui facilitent la participation. Les caractéristiques sociales influencent donc les probabilités et les formes d'engagement, tandis que les motivations et les contextes collectifs contribuent à expliquer si et comment une personne passe à l'action.

**Conclusion.** L'engagement politique ne s'explique pas seulement par des variables sociodémographiques. La catégorie sociale et l'âge peuvent contribuer à produire des écarts de ressources, de disponibilité et d'accès aux responsabilités ; le document 3 met notamment en évidence la forte surreprésentation des cadres supérieurs parmi les députés. Mais les motivations de solidarité ou de défense d'une cause, les organisations, les réseaux et les dispositifs d'aide influencent aussi la

participation, comme le montrent les documents 1 et 4. Les variables sociodémographiques structurent donc les possibilités d'engagement sans déterminer à elles seules les conduites individuelles : il faut les analyser avec les ressources, les expériences et les contextes dans lesquels les citoyens peuvent agir.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Première partie : Mobilisation des connaissances

**4 points**

Fragmentation de la chaîne de valeur et commerce international

## Première partie : Mobilisation des connaissances

### Question Question

Sujet p. 6

> À partir d'un exemple, vous montrerez que la fragmentation de la chaîne de valeur explique une partie du commerce international.

**Démarche.** La chaîne de valeur regroupe les étapes qui contribuent à la production d'un bien, de sa conception à sa commercialisation. Sa fragmentation internationale consiste à répartir certaines de ces étapes entre plusieurs pays. Pour montrer qu'elle explique une partie du commerce international, il faut donc établir que les biens intermédiaires sont échangés entre les pays où les étapes sont réalisées.

**Exemple de l'Airbus A380.** Des éléments de l'avion sont fabriqués dans différents pays européens, notamment en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne, puis acheminés vers les lieux d'assemblage final, dont Toulouse. Ces composants sont des biens intermédiaires : leur transport d'un pays à l'autre donne lieu à des échanges internationaux. Une fois assemblé, l'avion peut aussi être vendu à une compagnie étrangère, ce qui constitue un échange de bien final.

La fragmentation internationale de la chaîne de valeur engendre ainsi des échanges de biens intermédiaires entre les pays participant à la production, auxquels peuvent s'ajouter les exportations du produit fini. Elle contribue donc au commerce international, sans en être la seule explication.

**RÉPONSE À RETENIR**

La fragmentation de la chaîne de valeur correspond à la répartition des différentes étapes de production d'un bien entre plusieurs pays. Par exemple, des éléments de l'Airbus A380 sont fabriqués en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne, puis acheminés vers les lieux d'assemblage final, dont Toulouse. Le transport de ces composants entraîne des échanges internationaux de biens intermédiaires. Après son assemblage, l'avion peut également être vendu à une compagnie étrangère : il s'agit alors d'un échange de bien final. La fragmentation de la chaîne de valeur explique donc une partie du commerce international en créant des échanges entre les pays où les différentes étapes de production sont réalisées.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Deuxième partie : Étude d’un document

**6 points**

Flux commerciaux de biens de l’Union européenne et marché unique

## Deuxième partie : Étude d’un document

### Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document, vous comparerez la part des échanges de biens réalisés au sein de l’Union Européenne dans le PIB européen en 1993 avec celle de l’année 2022.

Je repère sur le graphique la courbe bleue, qui représente les échanges de biens réalisés au sein de l’Union européenne, et j’en relève les valeurs en 1993 puis en 2022. Les valeurs sont approximatives, car elles sont lues sur un graphique.

En 1993, la part est d’environ 11,5 % du PIB européen. En 2022, elle est d’environ 26,3 %. L’augmentation est donc de l’ordre de 26,3 − 11,5 = 14,8 points de pourcentage. La part a ainsi plus que doublé. Il faut toutefois noter que le périmètre de l’Union a changé : le graphique indique l’UE-12 en 1993 et l’UE-27 en 2022.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La part des échanges de biens réalisés au sein de l’UE dans le PIB européen passe d’environ 11,5 % en 1993 à environ 26,3 % en 2022, soit une hausse d’environ 14,8 points de pourcentage. Ces valeurs sont approximatives et concernent l’UE-12 en 1993, contre l’UE-27 en 2022.

### Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide du document et de vos connaissances, vous présenterez le marché unique et ses effets sur la croissance économique.

Le marché unique européen est un espace économique dans lequel les biens, les services, les capitaux et les personnes peuvent circuler librement entre les États membres. Mis en place en 1993, il s’appuie aussi sur des règles communes et sur la réduction des obstacles réglementaires et administratifs qui peuvent entraver les échanges.

Le document indique que la part des échanges de biens réalisés au sein de l’UE dans le PIB européen augmente nettement : elle passe d’environ 11,5 % en 1993 à environ 26,3 % en 2022. Cette évolution est compatible avec le développement des échanges au sein du marché unique. Cependant, le graphique ne démontre pas à lui seul que le marché unique est la cause de cette hausse ; il compare également une UE-12 en 1993 à une UE-27 en 2022.

Le marché unique peut soutenir la croissance économique, c’est-à-dire l’augmentation durable de la production. En réduisant les obstacles et les coûts liés aux échanges, il élargit les débouchés des entreprises : celles-ci peuvent accéder à davantage de consommateurs et accroître leur production. Produire à plus grande échelle peut réduire leur coût moyen grâce aux économies d’échelle. L’élargissement du marché facilite aussi la spécialisation des entreprises et des pays, ce qui peut améliorer l’allocation des ressources et la productivité.

La concurrence accrue peut inciter les entreprises à réduire leurs coûts, à améliorer leurs produits et à innover. La libre circulation des capitaux facilite les investissements, tandis que celle des personnes peut favoriser la mobilité de la main-d’œuvre. Les investissements et les gains de productivité contribuent à


FormaV - document d'entraînement non officiel

augmenter la capacité de production et peuvent donc soutenir la croissance. Enfin, une offre plus diversifiée et une concurrence plus forte peuvent modérer les prix et améliorer le pouvoir d'achat, ce qui peut soutenir la demande. Ces mécanismes expliquent comment le marché unique peut favoriser la croissance, sans que ses effets soient automatiques ni que le graphique suffise à les mesurer.

**RÉPONSE À RETENIR**

Le marché unique est un espace fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, ainsi que sur des règles communes. En réduisant les obstacles aux échanges et en élargissant les débouchés, il peut favoriser les économies d'échelle, la spécialisation, la concurrence, l'investissement et les gains de productivité, qui contribuent à la croissance économique. Le document constate que la part des échanges intracommunautaires de biens dans le PIB européen passe d'environ 11,5 % en 1993 à 26,3 % en 2022. Cette hausse est compatible avec le développement des échanges au sein du marché unique, mais ne prouve pas à elle seule un lien de causalité.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

**10 points**

Bien commun et négociations internationales pour préserver l’environnement

## Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

### Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez qu’en présence de bien commun les pays rencontrent des difficultés, dans les négociations internationales, pour préserver l’environnement.

**Démarche.** Le sujet invite à expliquer pourquoi les négociations entre pays sont difficiles lorsque l’environnement à préserver présente les caractéristiques d’un bien commun. Il faut définir le bien commun, puis montrer le mécanisme du passager clandestin : un État peut bénéficier des efforts des autres tout en limitant le coût de ses propres mesures. Il faut ensuite analyser les désaccords entre pays sur la répartition des efforts et des financements. Les documents éclairent ces mécanismes, mais leurs données ne suffisent pas, à elles seules, à établir une causalité.

La capacité de l’atmosphère à absorber les gaz à effet de serre (GES) sans dégradation importante peut être analysée comme une ressource commune : il est difficile d’en exclure un pays, mais son utilisation par les émissions de certains réduit la capacité disponible pour les autres. La stabilité du climat, dont bénéficient les pays, est pour sa part un bien public mondial. Cette distinction permet de préciser le mécanisme économique.

RÉPONSE À RETENIR

**Introduction.** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) contribuent au changement climatique, dont les conséquences dépassent les frontières des pays émetteurs. Or les États n'ont ni les mêmes émissions, ni les mêmes responsabilités historiques, ni les mêmes moyens économiques. La protection de l'environnement suppose donc une coopération internationale, mais celle-ci se heurte à des intérêts divergents. Pourquoi la présence d'un bien commun rend-elle ces négociations difficiles ? La difficulté vient à la fois de l'incitation de chaque pays à laisser les autres supporter une partie du coût de l'action et des désaccords sur le partage des efforts et des financements.

**I. Le caractère commun de la ressource suscite une incitation au comportement de passager clandestin.** Un bien commun est une ressource difficilement excluable — il est difficile d'empêcher un acteur d'y accéder — et rivale, car son utilisation ou sa dégradation par certains réduit ce qui reste disponible pour les autres. La capacité limitée de l'atmosphère à absorber les GES peut être considérée comme une telle ressource : les émissions de chaque pays contribuent à la dégrader. La stabilité du climat, qui profite à tous les pays, s'apparente quant à elle à un bien public mondial, car il est difficile d'en réserver les bénéfices aux seuls États ayant réduit leurs émissions.

Réduire les émissions peut imposer des coûts aux États, aux entreprises et aux ménages : il faut notamment financer des équipements moins polluants et transformer les modes de production et de consommation. Un gouvernement peut alors être tenté de limiter ses propres efforts tout en bénéficiant des réductions réalisées par les autres. C'est le comportement de passager clandestin. Si de nombreux pays agissent ainsi, les efforts collectifs risquent d'être insuffisants pour préserver la ressource commune. La négociation est d'autant plus délicate que les États restent souverains : en l'absence d'une autorité mondiale pouvant imposer et faire appliquer uniformément les mesures, les accords dépendent de la coopération, de la confiance et du suivi des engagements.

Le document 3 montre à la fois que des engagements existent et qu'ils ne concernent pas tous les pays. En mars 2024, 110 pays sur 198 s'étaient engagés à atteindre le zéro net à l'horizon 2050. Le graphique distingue 74 pays « dans les engagements », 28 ayant inscrit l'objectif dans la loi et 8 déclarant l'avoir atteint ; 88 pays sont indiqués comme n'ayant pas d'objectif. Ces catégories totalisent bien 198 pays, et les trois premières 110. Toutefois, un engagement annoncé ne garantit pas sa réalisation : il doit être traduit en politiques effectives et respecté dans le temps. Inversement, le document ne permet pas d'affirmer que les pays sans objectif indiqué ne prennent aucune mesure environnementale.

**II. Les divergences sur les responsabilités, les efforts et les financements compliquent la conclusion d'accords.** Les pays peuvent avoir des intérêts différents selon leurs émissions, leur niveau de développement et leurs capacités à financer la transition ou l'adaptation aux effets du changement climatique. Les pays en développement peuvent invoquer leurs besoins de développement et le fait que les pays industrialisés ont historiquement contribué au réchauffement. Les pays développés peuvent, de leur côté, demander que les grandes économies émergentes et les autres gros émetteurs contribuent davantage. Les négociations doivent ainsi déterminer qui réduit ses émissions, à quel rythme, et qui finance les mesures nécessaires. Si les règles sont jugées inéquitables ou si des promesses de financement ne sont pas tenues, la confiance et la coopération peuvent diminuer.

Le document 1 illustre ces difficultés de partage. En 2009, les pays industrialisés avaient promis 100 milliards de dollars par an aux pays en développement pour les aider à faire face au changement climatique et à réduire leurs émissions. Cette cible n'a été atteinte qu'en 2022, avec deux ans de retard ; selon le document, ce retard a érodé la confiance du Sud, tandis que le montant est jugé insuffisant. Les besoins des pays en développement, hors Chine, sont estimés à 2 400 milliards de dollars par an d'ici à 2030, dont 40 % devraient provenir de sources internationales. L'Inde et le groupe arabe ont proposé une enveloppe de 1 000 milliards de dollars, rejetée par les pays développés. Ceux-ci souhaitent élargir

la base des contributeurs, notamment à la Chine et aux pays du Golfe, alors que les pays en développement refusent cette proposition. Le désaccord concerne donc à la fois le montant du nouvel objectif financier et l'identité des pays qui doivent contribuer.

Les données du document 2 donnent un aperçu des évolutions et de la répartition des émissions, sans suffire à déterminer la responsabilité de chaque pays dans les négociations. Les émissions mondiales passent de 33 209 millions de tonnes équivalent $CO_2$ en 1990 à 52 599 millions en 2021, soit une hausse de 19 390 millions de tonnes, correspondant à l'augmentation de 58,4 % indiquée dans le tableau. En 2021, l'Asie représente 48,6 % des émissions mondiales et la Chine, à elle seule, 29 %, tandis que l'Union européenne à 27 en représente 6,9 %. Entre 1990 et 2021, les émissions de l'UE à 27 diminuent de 27,2 %, alors que celles de l'Asie augmentent de 184,6 %. Ces données décrivent les émissions territoriales et leur évolution ; elles ne mesurent pas, à elles seules, les émissions historiques cumulées, les émissions par habitant ou les capacités de financement. Elles éclairent donc les positions que peuvent défendre les pays, mais ne permettent pas de conclure qu'un seul indicateur détermine la répartition équitable des efforts.

**Conclusion.** Les négociations internationales pour préserver l'environnement sont difficiles parce que les bénéfices d'un climat mieux protégé sont partagés, tandis que la réduction des émissions impose des coûts à chaque État. Cette situation peut inciter certains pays à compter sur les efforts des autres, comportement de passager clandestin qui menace l'action collective. Les désaccords sur les responsabilités, les capacités de financement et la répartition des coûts compliquent encore les accords, comme le montrent les débats sur le financement climatique. Les documents attestent à la fois de la progression d'engagements vers le zéro net et de limites persistantes : 88 pays n'ont pas d'objectif indiqué dans le document 3, les émissions mondiales ont augmenté entre 1990 et 2021 et le partage des financements demeure contesté. Une coopération effective suppose donc des engagements suivis d'actions et une répartition des efforts jugée suffisamment équitable pour maintenir la confiance.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-metropole-2-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.